

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Bourg-lès-Valence Négométal (26)

Annexe complémentaire 1 – Imperméabilisation des sols

Le projet, d'une superficie d'1,30 ha, n'imperméabilisera que très peu le sol au vu de ses caractéristiques techniques.

En effet, le site ne fera pas l'objet d'un lourd terrassement au vu de sa relative planéité, ne remettant pas en cause la topographie actuelle.

Aussi, les ancrages des structures métalliques supportant les panneaux seront réalisés prioritairement sans utilisation de béton, via des pieux battus si cela est techniquement possible, d'emprise au sol extrêmement faible et n'imperméabilisant pas celui-ci.

Ensuite, les panneaux photovoltaïques, non jointifs entre eux, ne modifieront pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettront en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.

Enfin, la piste de circulation interne au parc sera composée de matériaux drainants.

Ainsi, seule la dalle en béton de 15 m², nécessaire pour les batteries de stockage, imperméabilisera le sol.

